

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2016

Excusés : Ligier J.C.(pouvoir à Morin J.C.), Parra R.(pouvoir à Dessaptlarose C.)

Absent : Héraud F.

Le compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2016 a été adopté à l'unanimité.

-1 décision du Maire pour information :

Par arrêté du Maire en date du 22/08/2016, il est institué une régie de recettes pour la garderie périscolaire (recettes encaissées au moyen de tickets ; montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 € ; versement de l'encaisse au minimum une fois par mois, le régisseur titulaire percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 110€).

-2 Redevance d'occupation du domaine public pour camion Pizza : La redevance est fixée à 5 € par semaine et sera réglée à la commune, soit 260 € pour 2016. Le montant pourra être révisé en fin d'année civile. La consommation électrique sera facturée en fin d'année.

-3 Assainissement : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2015 :

Prix : 1,20 € par m³

Emprunt : le montant de la dette en capital est de 368 256,04€ et le montant de l'annuité : 29 102,53€ au 01/01/2015

Travaux réalisés en 2015 : 3669,88€. Ce sont les honoraires du bureau d'études SOCAMA

-4 Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires :

Agents à temps complet : ils peuvent effectuer des heures supplémentaires sans toutefois dépasser 25 heures par mois.

Agents à temps non complet : ils peuvent effectuer des heures complémentaires, pour besoin de service, sans dépasser 35 heures par mois.

-4 Acquisition de matériel informatique VPI (vidéos projecteurs inter actifs) pour l'école :

Montant du devis : 9960€ hors taxe pour 3 VPI. Subvention de la région : 1992€ (20%) Fonds de concours de la Com Com Limagne bords d'allier : 996€ (10%) Reste à la charge de la commune : 6972€ (70%) Maintenance de 400€ par an et par VPI (changement d'ampoules)

-5 Fonds de concours de la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier

Une enveloppe de 100 000€ est à répartir entre les communes pour des dossiers concernant la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La commune va effectuer une demande pour les travaux de VRD des logements sociaux. Montant des travaux : 105 412 € H.T.

Rapports des commissions :

Travaux : Des lampadaires ont été posés rue des Vignères et rue des Pertoux fin Mars, le Maire n'a pas été prévenu. Il y a plusieurs lampes grillées sur tout le territoire de la commune. Demander à EFFAGE de venir les changer.

Scolaire : les 2 écoles du RPI terminent les cours à la même heure, cela pose problème aux familles qui ont un enfant dans chaque école. Les enfants concernés seront pris en charge par le personnel des TAP de 15h 45 à 16h au plus tard.

Questions diverses :

- L'ambrosie n'a pas été arrachée sur les bords d'Allier comme prévu par les services de la Direction Départementale des Territoires.
- J.F. Barraud demande si le Conseil Municipal souhaite que Mr Roussel de l'AGSGV63 vienne présenter les différents modes d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage à une réunion du conseil municipal. Le Conseil Municipal souhaite qu'une réunion d'information soit organisée.
- Le Maire donne lecture des demandes de J.C.Ligier. Plusieurs vols ont effectivement été commis sur la commune, les gendarmes effectuent régulièrement des rondes.
- L. Claux nous rappelle que des personnes déversent du verre dans les containers sur l'aire de covoiturage, à des heures tardives. Elle a demandé à ces personnes de venir dorénavant à des heures convenables.

La séance est levée à 22h05